



**A.M. 40296 COMM 2024 n°25  
Portant nomination  
de conseillers techniques**

Le maire de la Commune de Seignosse, Pierre PECASTAINGS,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'article L.2112-2 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article L.132-3 du Code Forestier concernant les mesures de protection et de lutte contre les incendies de forêts.

Vu la proposition de désignation des conseillers techniques faite par M le Président de l'ASA DFCI des Landes

VU l'arrêté AM 40296 COMM 2021 n°10,

**Objet : Dispositif d'organisation des secours en cas d'incendie de forêt**

ARRETE :

Article 1 : abroge et remplace l'arrêté AM 40296 COMM 2021 n°10 par l'article ci-dessous

Article 2 : les conseillers techniques, dont la nomination est prévue par le Code Forestier ont pour mission d'assister les services de lutte pendant un incendie sur le territoire de la commune.

Sont nommés

1. en tant que conseiller technique :

- Monsieur Cédric TAUZIAS  
né le 5/08/1974 à Bayonne (64)  
240 Rue du Baron  
domicilié à 40140 MAGESCQ  
(06-32-42-74-44, 06-21-53-08-52)





2. en tant que conseillers techniques adjoints :

- Monsieur Richard LARBAIGT,  
né le 17.04.1961 à BAYONNE (64)  
domicilié Avenue Georges Bizet à 40510 SEIGNOSSE,  
(Tel 06-89-84-01-99 ; 05-58-72-82-72)

- Monsieur Alain HONTEBEYRIE,  
né le 08.08.1966 à BAYONNE (64)  
domicilié 136 Route de la Lague à 40230 SAINT JEAN DE MARSACQ  
(Tel 05-58-72-80-98 ; 06-84-55-66-65)

- Monsieur Laurent LESBATS,  
né le 24.04.1968 à BAYONNE (64)  
domicilié 48 avenue Georges Pompidou à 40510 SEIGNOSSE  
(Tel 05-58-72-89-75 ; 06-82-24-51-67)

- Monsieur Eric COUREAU,  
né le 27/06/1966 à Bayonne (64)  
domicilié à 10 Rue Georges Carpentier à 40510 SEIGNOSSE  
(Tel 06-77-74-53-53)

- Monsieur Mathieu DUMUR  
né le 18/04/1991 à Bayonne (64)  
domicilié à Résidence l'Estanquet, 44 rue du château d'eau 40230 TOSSE  
(TEL 06-60-49-81-50)

Article 2 : Ces nominations sont effectives pour la durée du présent mandat.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'ASA DFCI des Landes, sont chargés de la mise en œuvre du présent arrêté dont ampliations seront transmises à :

- Madame la Préfète ou Madame la Sous-Préfète

Et pour information

- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de secours
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de Capbreton
- Monsieur le Directeur de l'union Landaise de DFCI
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seignosse

Fait à Seignosse, le 3 mai 2024.

